

Mon contrat personnel de travail en autonomie

C'est tout nouveau pour toi, mais tu vas t'y habituer car tu recevras de tels contrats tout au long de cette année scolaire.

Chaque semaine, il y aura des moments prévus pour y travailler seul. Quand tu auras terminé une activité, tu devras aussi le prendre et y travailler de manière à ne pas déranger les élèves qui sont un peu moins rapides que toi.

Attention, tu ne pourras pas y travailler n'importe comment, il y a des règles !

◇ Tout d'abord, les activités seront toujours précédées par 3 lettres :

© Veut dire que cette activité est obligatoire et qu'elle doit impérativement être terminée pour la date de fin du contrat. On commence toujours par faire les activités obligatoires.

F Veut dire que cette activité est facultative. Tu n'es pas obligé de la faire pour la date demandée mais si tout le travail obligatoire est terminé, alors tu dois y travailler.

A Veut dire que cette activité est amusante, elle est juste proposée pour que tu puisses te détendre ou te distraire, tu pourras juste en faire une seule avant d'avoir fini les tâches obligatoires.

◇ Quand on commence une activité, on doit la terminer avant de commencer une autre.

◇ On travaille toujours seul et dans le calme.

◇ On fait un effort de soin à chaque exercice et surtout lors des copies de textes.

◇ On lit toujours entièrement la consigne et on essaie de bien la comprendre avant de commencer à la réaliser.

◇ Quand on ne comprend pas, on demande à son instituteur et pas à un ami.

◇ Quand l'activité est terminée, on colorie le visage « ☺ » sur la page de garde.

